

Mot du Président de l'APSF

Rapport annuel 2004

L'exercice 2004 a connu une progression significative des concours des métiers de financement à l'économie nationale.

La contribution croissante de nos sociétés au financement de l'investissement et de la consommation constitue, sans conteste, un motif de satisfaction pour les opérateurs. Satisfaction d'autant plus grande que la qualité du portefeuille de nos sociétés s'est améliorée. Il y a lieu de voir certainement dans cette amélioration un effet du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR) mis en place par l'APSF en juillet 2002.

Précurseur en la matière, l'APSF envisage avec sérénité le développement de ce système et, peut-être, à terme, sa fusion avec des dispositifs de même nature.

Demain, du fait de l'évolution perpétuelle de notre environnement, nos métiers sont appelés à se moderniser davantage. En tant qu'opérateurs considérés individuellement, il nous appartient d'innover, de produire et de nous développer.

Au sein de l'APSF, il nous revient toujours de scruter l'avenir afin d'être en mesure d'anticiper les nouvelles données socioéconomiques pour mener notre action professionnelle en conséquence.

Dans ce cadre, des outils dont la mise en place a été initiée prennent tout leur sens. Le bilan social permettra aux sociétés de financement de mieux mesurer leurs performances sociales et leurs responsabilités sociétales.

L'observatoire du crédit offrira aux sociétés de crédit à la consommation une meilleure connaissance des utilisateurs du crédit, de leurs motivations et de leurs attentes.

Le temps est peut-être venu de traduire concrètement dans les faits la réflexion engagée depuis peu sur la réponse à apporter par le crédit-bail aux besoins de financement de la PME, de mieux faire connaître le rôle et les avantages avérés des métiers comme l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, ainsi que la gestion des moyens de paiement et ce nouveau métier qu'est le transfert des fonds.

S'agissant en particulier du crédit à la consommation, il y a lieu, de mon point de vue, à la lumière des avancées réalisées, de réfléchir, d'une part, sur ce que sera son champ d'action et d'apporter, d'autre part, une réponse adéquate au niveau du taux qui lui est imposé pour lui permettre de s'exercer dans des conditions économiques acceptables.

Enfin, je ne saurais terminer sans évoquer le débat autour de ce nouveau concept de "bonne gouvernance" pour dire que nous devons l'intégrer, s'il y a lieu, dans notre management aussi bien en tant qu'opérateurs individuels qu'en tant que professionnels organisés.

Abdelkrim Bencherki